

## Résolution du FME sur la votation populaire du 21 mai 2017

### **NON à la loi sur l'énergie**

La nouvelle loi sur l'énergie sur laquelle nous voterons le 21 mai 2017 veut intervenir massivement sur le marché de l'électricité et de l'énergie. Concernant la production électrique, de nouvelles énergies renouvelables doivent être encouragées à l'aide de subventions. Sur le plan de la consommation électrique, la consommation par tête doit être réduite de manière importante au fil des années à l'aide d'augmentations de l'efficacité, de taxes d'incitation prévues et en fin de compte de mesures coercitives. La seule justification avancée est que de nouvelles centrales nucléaires ne seront pas acceptées par la population suisse lorsque les dernières installations existantes devront être désactivées pour cause d'ancienneté entre 2030 et 2040. La loi sur l'énergie prévoit ainsi d'interdire les autorisations cadres pour les centrales nucléaires ce qui équivaut dans les faits à une interdiction de cette technologie.

Nul n'ignore que la production électrique solaire et éolienne n'est pas fiable. Il faudrait construire des usines à gaz comme solution de repli. Ces dernières ont l'inconvénient d'émettre beaucoup de CO<sub>2</sub> et de polluer l'environnement. Si toutes ces possibilités ne sont pas disponibles, la seule solution serait d'importer du courant des pays voisins, et donc du courant produit par le nucléaire en provenance de France et du courant produit par le charbon en provenance d'Allemagne. Nul ne sait si l'on aura toujours à l'avenir l'offre excédentaire actuelle sur le marché de l'électricité. Il est tout à fait possible que l'Allemagne veuille arrêter ses centrales nucléaires à partir de 2022 et que le courant se fasse rare pendant les périodes de pointe du besoin à savoir en hiver. Qui dit rareté du courant dit automatiquement augmentation des prix.

Le FME estime que la voie tracée par la loi sur l'énergie mène dans la mauvaise direction en termes de politique énergétique. Promouvoir des sources électriques dont la production n'est pas fiable et empêcher des formes de production fiables comme les centrales hydrauliques et nucléaires met en danger l'alimentation électrique de la Suisse. Dans le monde entier, les chercheurs travaillent sur une nouvelle génération de centrales nucléaires qui seront probablement encore plus sûres et fiables que celles actuellement en service. Selon le FME, il est donc insensé pour la Suisse de renoncer sans nécessité à de futures technologies de production électrique.

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie induirait une extension massive de l'administration et entraînerait tout un surcroît d'ordonnances et de mesures. On ne connaît absolument pas l'ampleur des coûts induits. Différentes études parlent d'environ 200 milliards pour tout le projet de la stratégie énergétique 2050. Une seule chose est

sûre : ces coûts devront être pris en charge par les consommateurs électriques normaux et les contribuables. La loi sur l'énergie exclut en effet les gros consommateurs.

Nous autres médecins avons impérativement besoin d'une alimentation électrique fiable et sûre pour exercer notre métier. Ce n'est pas garanti avec la loi sur l'énergie prévue. Il en résultera en fin de compte des importations d'électricité produite à partir du charbon ce qui forcerait la population à effectuer un tour de force lourd en termes financiers et de ressources avec une issue et des conséquences incertaines. Le FME recommande donc aux citoyens de rejeter la loi sur l'énergie le 21 mai 2017 et de voter NON.

Adopté le 30 mars 2017 par l'assemblée des membres ordinaire.

Pour le comité :

Dr méd. Christian von Briel, président

Dr méd. Hansjörg Leu, vice-président